

Bruxelles, le 29 janvier 1974.

CONFERENCE DE PRESSE DE M. RENAAT VAN ELSLANDE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Mesdames, Messieurs,

Il est clair pour chacun que l'évolution de la construction européenne connaît des difficultés graves. Mon devoir de Ministre des Affaires étrangères est d'en informer l'opinion, de procéder à l'analyse de la situation actuelle et de faire, le cas échéant, des propositions.

C'est la raison pour laquelle je vous ai demandé aujourd'hui de venir au Ministère des Affaires étrangères.

Je serai amené à porter un certain nombre de jugements sévères et à faire une analyse critique de la situation. Cela ne signifie en rien que les autorités belges ont perdu la foi communautaire ou ne considèrent plus l'option européenne comme le fondement de leur politique extérieure. Il s'agit simplement de tirer les conséquences véritables de ce qui vient de se passer et de prendre en toute clarté les options indispensables pour permettre la relance de l'effort de construction européenne.

x

x x

La Communauté éprouve les plus grandes difficultés à prendre des initiatives car elle se trouve encore au stade initial de son unification. Cependant, on considère comme acquis qu'elle était capable de réagir aux pressions extérieures et que celles-ci lui permettraient en fait d'accomplir des progrès nouveaux. Les événements de ces dernières semaines ont démenti cette conclusion. En effet :

1) Crise du Moyen-Orient - Difficultés sur le plan de l'énergie.

Dans la Crise du Moyen-Orient, les Etats européens ont dû attendre jusqu'au 6 novembre pour prendre une position politique alors que celle-ci s'imposait dans des délais beaucoup plus rapides. Cela explique sans doute pourquoi l'Europe, en tant que telle, ne participe pas au détachement des forces des Nations-Unies et que l'on a souligné l'absence de l'influence européenne qui perdure encore maintenant.

Il aura fallu attendre le Sommet de Copenhague pour que les Neuf affirment leur volonté de développer une politique énergétique commune, alors qu'ils connaissent les plus grandes difficultés tant sur le plan de l'approvisionnement que sur le plan des prix. Cette modeste approche s'est de surcroît trouvée bloquée par la volonté de la Grande-Bretagne de ne faire aucun progrès communautaire tant que la question de la politique régionale n'était pas résolue. Même en comprenant l'importance politique de cette question pour la Grande-Bretagne, l'on ne peut pour autant admettre sur le plan des principes, cette procédure. Bien qu'elle ait affirmé sa volonté d'aborder unie tant les producteurs que les autres consommateurs, l'image que donne actuellement la Communauté est désolante. Les Etats membres négocient individuellement leur sécurité d'approvisionnement. Nous n'avons pas d'objection à ce que des négociations de ce genre aient lieu, mais il est regrettable qu'elles ne se situent pas dans un cadre défini au préalable communautairement. Dans ces conditions, les résultats de ces négociations bilatérales auraient donné des chances nouvelles à une véritable politique énergétique communautaire. Ils risquent d'apparaître aujourd'hui comme des avantages que les Etats membres se sont acquis les uns par rapport aux autres. Il est encore trop tôt pour savoir comment l'Europe se comportera à Washington.

2) Problèmes économiques et monétaires

Les décisions anglaise et italienne prises au cours du premier semestre avaient porté un coup dur à la cohésion monétaire de la Communauté. La décision française de la semaine dernière constitue un nouvel échec pour la Communauté. Celui-ci se situe d'abord sur le plan politique, puisqu'une décision politique prise

le 17 décembre 1973 relative à la convergence des politiques économiques stipulait que : "Tout Etat membre ayant l'intention de procéder, en droit ou en fait, à la modification, à l'abandon ou au rétablissement de la parité, du taux central ou des cours limites d'intervention de sa monnaie déclenche une consultation préalable". 3

Cette décision politique n'avait certes pas de valeur juridique, mais pour des raisons qui ne tenaient pas aux problèmes monétaires mais au fait que la question régionale n'avait pas encore été résolue.

Par cette décision, la France démontre qu'elle ne pense pas qu'une solution de ses problèmes peut intervenir par la voie communautaire. J'en vois la preuve dans la récente déclaration du Chef de l'Etat français : "Notre première décision a été de nous donner les mains libres et d'être prêts à réagir en fonction de circonstances imprévues".

Sur le plan technique enfin, quelle est encore la crédibilité de l'union monétaire lorsque seuls cinq Etats continuent à suivre des principes arrêtés communautairement.

3) Politique régionale

La Belgique a toujours compris que la solidarité entre les Etats membres supposait qu'une union économique n'était possible que si la Communauté venait en aide aux régions les plus défavorisées. Dans les circonstances présentes, aucun accord ne se réalise par ce que tantôt la République fédérale, tantôt d'autres Etats membres considèrent que les propositions en discussion leur sont nationalement trop défavorables.

4) Coopération politique

Certes, un plus grand rapprochement des politiques extérieures des Etats membres s'est manifesté au cours des derniers mois et il y a lieu de se féliciter de l'attitude des Neuf dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Genève. Mais il faut noter qu'il s'agit là d'un problème moins difficile et moins aigu, et l'on retrouve des difficultés fondamentales dès qu'on touche par exemple au problème si difficile des relations entre l'Europe et les Etats-Unis.

Tous les Neuf sont d'accord sur le fait qu'un dialogue avec les USA ne peut intervenir que sur un pied d'égalité et sur base d'une position européenne qui tienne compte de son identité propre. Mais pourquoi ce résultat obtenu, le même accord ne peut-il être réalisé pour définir les modalités de la collaboration future entre l'entité européenne et les Etats-Unis. Notre objectif est de définir des relations durables avec le partenaire américain sur cette base nouvelle et non de nous en distancer par principe.

X

X X

Cette analyse nous conduit à considérer que la Communauté européenne est en état de crise grave, et cela parce que certaines règles essentielles sont oubliées. Je voudrais les rappeler :

- 1) La loi communautaire doit s'appliquer en toutes circonstances, alors que maintenant on a tendance à l'appliquer que lorsque l'on y trouve son intérêt.
- 2) L'équilibre entre les contributions dans la Communauté et les avantages obtenus ne peut être établi que globalement et non sectoriellement. Sans cela la Communauté se trouve entravée par une querelle d'intérêts permanente. La clause du juste retour est aux antipodes de la solidarité communautaire.
- 3) Lorsqu'il s'agit de prendre les décisions et lorsque la discussion a été longue, il convient que la minorité se rallie à la majorité. Ceci doit se faire dans des conditions supportables pour tout le monde et la Commission doit y veiller. Lorsque la minorité estime qu'aucune décision ne peut être prise tant que la majorité ne s'est pas ralliée à son point de vue, l'institution communautaire est bloquée.

Certes, les autorités belges n'ont pas de solutions à tous les problèmes ainsi soulevés, mais ils ont une conviction profonde : l'impossibilité de réaliser l'unification européenne en poursuivant dans la voie et selon les méthodes actuellement suivies. L'unification européenne est difficile. Elle nécessite des sacrifices. Il faut le dire et en tirer les conclusions.

Les options fondamentales du Sommet de Paris restent valables, mais sans doute faudrait-il revoir certaines échéances et certaines modalités. Il est préférable de le dire franchement plutôt que de persister à vouloir présenter des progrès minimes comme des pas décisifs sur le chemin de l'unification européenne.

Dans ces conditions, il nous paraît essentiel d'accepter qu'il ne sera pas possible de faire de véritables progrès dans l'union économique et monétaire tant que nous laisserons de côté le problème des réserves monétaires y compris le problème de l'or et celui des conséquences sur l'union monétaire des déficits de balances des paiements provoqués par le renchérissement du prix de l'énergie.

Nous ne pouvons sur le plan de la concertation économique ne pas nous préoccuper du problème de l'inflation simplement parce que nous ne pouvons en une fois définir une politique économique communautaire.

Dans le domaine de l'énergie nous devons établir les règles véritables d'un marché commun de l'énergie et sur cette base définir une politique extérieure dont les règles s'appliquent à chacun.

Sur le plan social, nous ne pouvons croire que nous pourrions chacun régler les problèmes nationaux créés par l'inflation et sur le plan institutionnel enfin, peut-on croire que tous ces problèmes si difficiles puissent se traiter sans impulsion politique et sans discussion globale ?

Je suis persuadé que pour les Etats membres de la Communauté il n'y a pas d'autre alternative à l'option européenne. Les protections nationales sont derisives devant les dangers qui nous menacent. C'est pour cela que nous proposons que les neuf Etats membres, la Commission et la présidence procèdent ensemble à un examen fondamental de la situation pour fixer les priorités requises par la situation nouvelle, souscrire de nouveaux engagements et prendre de ce fait un nouveau départ. Celui-ci prendra toute sa valeur car il prouvera que c'est que par une action communautaire que nous pouvons faire face aux problèmes d'aujourd'hui.

Ce débat général et politique est indispensable. Sans lui nous risquons petit à petit de vider la Communauté de sa substance. La Belgique préfère aujourd'hui montrer le danger en vue de le surmonter, plutôt que de pratiquer une politique d'apaisement qui risquerait d'être néfaste.